



N°2023-31

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Madame Caroline ACQUAVIVA, Vice-présidente du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	9

**Nombre d'administrateurs présent(s) :** ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BLANCHIN Jacques, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON Corine, DUPONT Christel.

**Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir :** 1 (BEAL Roselyne donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

**Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir :** 4 (CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, BRUYERE Renée, WIATR Miriam).

**Le secrétariat a été assuré par :** Le directeur du CCAS, Monsieur Marc GUICHARD

**Objet : Accès au dispositif « MONSHERIF » pour chaque entrée en logement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Budget Primitif 2023 voté par le Conseil d'Administration par la délibération n°2023-02 du 2 février 2023 ;

**Considérant** que la commune de Tassin la Demi-Lune s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement d'un parc d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri des victimes de violences conjugales ;

**Considérant** que la Commune a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion locative des logements et l'accompagnement des personnes hébergées ;

**Considérant** que cette offre d'hébergement temporaire est composée de cinq logements de type T3.

**Considérant** qu'afin de développer cet accompagnement et soucieux de protéger et sécuriser davantage les familles hébergées, il est proposé un projet visant à faciliter l'accès à un dispositif inédit de déploiement de boutons d'alerte connectés et non-visibles dénommé « MONSHERIF ».

**Considérant** qu'afin de doter les femmes accueillies dans les logements d'urgence de ce dispositif, il est proposé l'acquisition de ces boutons connectés dont la valeur unitaire est de 54,90 € TTC.

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil d'Administration :**

- 1) **APPROUVE** l'acquisition des boutons connectés pour le déploiement du dispositif « Mon SHERIFF » ;
- 2) **INSCRIT** la dépense au chapitre 011 fonction 5242 du budget primitif 2023 ;
- 3) **CHARGE** Madame la Vice-Présidente de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 5 octobre 2023

Certifié exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **11 OCT. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **11 OCT. 2023**

**Caroline ACQUAVIVA**  
Vice-présidente du CCAS



**Marc GUICHARD**  
★ Secrétaire de séance  
Directeur du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.*